G. W. [illegible]
MARCHAND EN GROS
DE BOTTES ET DE SOULIERS
30, RUE DE LA DOUANE.

Les marchands et les habitans [illegible] un rabais sur les prix. Les chaussures en [illegible] sont toujours fraîches et viennent directement [illegible] manufactures. 3 nov

DEPOT
DES VERITABLES FRICTION MATCHES
DE Wm A. CLARK,
No. 200, Rue [illegible]
No. 11, Vieille-Levée, entre les deux marchés
L. A. GUILLEMAIN,
Agent
Jan

J. H. SHORT,
AVOCAT ET COMMISSIONNAIRE
Rue Louisiane, Mobile, Alabama.
Jan.

WILLIAM DAVIDSON & Co.
MARCHANDS COMMISSIONNAIRE
81, rue du Canal.
17 nov

DE FOREST & Co.
Marchands commissionnaires en gros,
AGENTS
des Marchandises manufacturées à l'Est.
No. 30, rue de la Douane.

[illegible] Chirurgien-Dentiste [illegible] a son cabinet ouvert de [illegible] 17 mars

A. MICHOUD,
Au Bureau 142, coin Ursulines et Levée.

[illegible] Rue St. Louis, 87.
[illegible] 19 janvier 1847. 19 jan 1an

PIANOS.
[illegible] FAIVRE & J. D. ALLOVON [illegible]

HARPES.
281, Broadway, New-York.
[illegible]
J. F. BROWNE & Co,
Londres et New-York. 1e18

BUREAU DE PLACEMENT
A LA VILLE ET LA CAMPAGNE,
Pour ceux qui demanderont des employés [illegible]

[illegible] marque de [illegible]
ARTICLE VERITABLE.
[illegible]
J. F. BERCIER & Co.
34, Vieille Levée.

DUFAU,
[illegible] informer le public qu'il tient UNE ECURIE
rue Bourbon No. 116, [illegible]
25 aout—1an

[illegible]
NORCROSS & FOSDICK,
40, Gravier

[illegible]
B. TALAMON,
182, rue Royale

[illegible] WINCHESTER ET CHANDELLES [illegible]

MONTFERRAND [illegible]
J. F. BERCIER & Co.
34, Vieille Levée.

Bottes, Souliers, Brodequins
[illegible]
G. W. DUNBAR,
30, Douane.

[illegible]
WHITTEMORE & CUTTER,
8, Nlle Levée.

BORDEAUX—25 barriques vin rouge [illegible]
B. TALAMON,
182, rue Royale

Charbon! Charbon!
Les personnes qui désirent faire leur provision de charbon de Cannel ou de Pittsburg, à bas prix, [illegible] s'adresser au soussigné pendant que [illegible]
W. ROBERT MURPHY,
[illegible] Vieille Levée, près de la rue St-Louis

INSTITUTION [illegible]

MADAME [illegible]

La partie [illegible] se compose ainsi qu'il suit:
Direction et langue française, Mme Desrayaux [illegible]
Langue anglaise, Monsieur Macaulay.
[illegible]
Instruction religieuse, M. l'abbé Lemée.
Piano, Solfège et chant, Mme Desrayaux et Mmes Berblinger et Moz-Desforges [illegible]
Leçons d'accompagnement, M. A. Elie, premier violon du Théâtre Français.
Leçons de danse, Mme Avaline Brooks.
[illegible]
12 jan

INSTITUTION DE JEUNES DEMOISELLES,
DIRIGEE PAR MME GRANET,
AUTREFOIS RUE BOURBON,
Actuellement rue de la Douane, No. 86, entre Royale et Bourbon.
PENSIONNAT ET EXTERNAT.

Le nouveau local où elle est installée, depuis un an, [illegible]

Les objets d'enseignement sont: la Lecture, l'Ecriture, la Grammaire, l'Arithmétique, la Géographie, la Mythologie, l'Histoire, le style épistolaire [illegible]

Un ecclésiastique approuvé par l'Evêque, est particulièrement chargé de la direction spirituelle des élèves [illegible]

La musique est l'objet d'une attention toute spéciale. Le piano et la harpe sont enseignés par Mme Granet. Les cours de Solfége et de chant sont toujours confiés aux soins de Mr. Brocard [illegible]

Les leçons de danse sont données par Mme Brooks.
6 oct

INSTITUTION DE JEUNES DEMOISELLES,
DIRIGEE PAR MME. P. ARPIN.
Rue Bourgogne, No. 109, entre Conti et St.-Louis.

PENSION, DEMI-PENSION ET EXTERNAT.
Mme P. Arpin a l'honneur d'annoncer aux parents qu'elle a aggrandi le local de son institution [illegible]

L'enseignement qui comprend toutes les branches nécessaires à une bonne éducation, a lieu dans les deux langues: en ANGLAIS et en FRANÇAIS. Il comprend: la LECTURE, L'ECRITURE, la GRAMMAIRE, L'ARITHMETIQUE, la GEOGRAPHIE, L'HISTOIRE, la LITTERATURE, les ELEMENS des SCIENCES qui conviennent aux Demoiselles, &c.

[illegible]
11sept

Institution Classique et Commerciale,
PAR
G. BOYER,
No. 148, rue Conti, entre Dauphine et Bourgogne.
CETTE INSTITUTION, la plus ancienne de la Nouvelle-Orléans [illegible]

L'INSTITUTION BOYER qui a l'avantage de se trouver dans une position toute centrale [illegible]

La langue ANGLAISE dont l'importance devient de plus en plus évidente [illegible]

BRANCHES D'INSTRUCTION:—Langues anglaise, française, espagnole, et latine, histoire, géographie, mathématiques, élémens d'histoire naturelle, d'astronomie, &c.
10 oct

SANGSUES.
DOUZE MILLIERS SANGSUES hongroises et suédoises, reçues par le navire Devonshire, Thompson, et à vendre au Grand Dépôt Général, en gros et en détail [illegible]
SIX MILLIERS SANGSUES ESPAGNOLES [illegible]
12 jan
J. B. SOUBIRAN.

RECU 3000 Sangsues de la Havane, par le brick Adam Gray, à vendre à la pharmacie de
DOMINIQUE CASTELNAU,
coin Royale et St-Louis
5mai

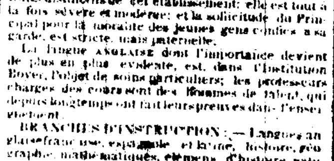

SANGSUES! SANGSUES!
20,000 SANGSUES Hongroises, en débarquement du navire Queen Victoria.
15,000 do par la barque Leda.
LE soussigné a maintenant dans son magasin un bel assortiment de SANGSUES, qu'il vendra, malgré leur rareté, à des prix ordinaires, qui sont très modérés.
Les personnes qui ont besoin de SANGSUES HONGROISES garanties, ne peuvent pour le moment les trouver qu'à mon dépôt, 187, rue de Chartres.
J. B. KUSCONI.
1m No. 187, Chartres

Fabrique de Papier de la Nouvelle-Orléans
PAPIER à enveloppe très supérieur, différentes grandeurs;
Papier pour pains de sucre, 1ère qualité, bleu et blanc;
Papier pour quincailliers et pour échantillonner;
Papier à imprimer de toutes grandeurs;
Le tout aux prix les plus bas des manufactures.
A. GORDON, agent,
7 mai—1an 6, Front Levée.

RIZ DE LA CAROLINE—35 boucauts en débarquement de la barque Convoy, à vendre par
25jn B. VALLS 26, Commune.

HUILE d'anis et de peppermint—2 caisses à vendre par B. VALLS,
25juin 26, Commune

CIGARES DE LA HAVANE—81,700 de marques Gota de Agua, Venus et Fe, en débarquement du brick Titi et à vendre par B. VALLS,
6 juil 26, Commune

JUS de Citron très frais en débarquement et à vendre par M BONNABEL, Pharmacien Droguiste, rue Tchoupitoulas
2 juil

AMANDES douces et amères—100 caisses, à vendre par B. VALLS,
25jn 26, Commune.

A VENDRE en débarquement du navire Perrière venant de Bordeaux:
36 barriques vin rouge; 18 demi-do blanc;
40 caisses cerises à l'eau-de-vie;
432 caisses vin rouge capsule et étiqueté, qualité supérieure.
V. MAIGNAN,
12 juin 67, rue St-Louis.

BOIS D'ARC, ORANGER OSAGE—Reçu 40 livres graines de bois d'arc, le meilleur bois pour haies. Les épines de ce bois sont si fortes que le bétail ne peut le traverser. En trois ans, la haie est très fourrée.
W. DINN,
1 mai 11 Commune

SUCRE HAVANE—84 caisses sucre blanc, en débarquement du brick Salvadora, à vendre par
RAYMOND CAHUZAC,
30 juin 34, Vieille Levée

MARCHANDISES américaines, pour les marchés mexicains.—En débarquement, un assortiment d'indiennes, à bas prix, [illegible] bleus, toile à chemises 4/4 et 7/8, à vendre par
McDOWELL & PECK,
10 mai 20 Douane.

CIGARRES DE LA HAVANE—100,000 cigarres de Regalias, des marques suivantes, savoir Emilio, [illegible], Luna, Montero, Colon et Carbajal, à vendre par W. H. SIMMONS,
4 mai 44, rue Poydras.

CIGARES.—En débarquement des bricks T. Street et Sal [illegible], venant de la Havane, 83,000 cigares assorties des premières qualités, à vendre par
J. M. CABALLERO,
26juin 39, Vieille Levée.

P. LONGIS, rue Royale, No. 116, offre à vendre à des conditions avantageuses et [illegible] consignations:
300 quarts Madère de Marseille [illegible]
100 do Porto;
100 barriques Marseille, F. Grousset.
Aussi:
Un grand assortiment de vins rouge et blanc à l'usage des familles.
London Porter [illegible]
Aniseth [illegible]
Cognac [illegible] Otard, Dupuy, Leger Frère, Whiskey Bourbon et Monongahela.
28 juin

EAU DE VIE de la Rochelle:
5 demi-pipes Cognac, 4e preuve, John Durand & Co.
10 quarts pipes do do
à vendre en débarquement du Pionier, par
8 mai J. & J. TARDOS, 15, Conti.

DAME-JEANNES—1,000 [illegible]
[illegible]

SUCRE—[illegible] caisses [illegible]
30 juin L. GAR[illegible]

[illegible]

A. D. CROSSMAN, Maire.
Pour copie conforme,
A. MAZUREAU, Secrétaire.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
En conséquence de ce qui précède, je préviens tous ceux que cela peut intéresser, que dans [illegible]
Nouvelle-Orléans, le [illegible] 1847.
29 juin—30 A. D. CROSSMAN, Maire.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS,
CONSEIL DE LA [illegible] No. [illegible]
Séance du 24 juin 1847.
RESOLU, que le recorder est et demeure autorisé à recevoir des soumissions cachetées, jusqu'au premier août 1847, pour le pavage des rigoles et bordures en pierres sur le côté Sud de la rue de l'Esplanade [illegible]
Signé, P. SEUZENEAU, recorder.
Approuvé le 30 juin 1847.
Signé, A. D. CROSSMAN, maire.
Pour copie conforme,
1er juil A. MAZUREAU, secrétaire.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS
CONSEIL DE LA TROISIEME MUNICIPALITE.
Séance du 6 juillet 1847.
RESOLU que le Maire est et demeure invité à donner avis public de l'intention du Conseil d'ouvrir les rues Moreau et des Grands Hommes, jusqu'à la rue Mazant.
(Signé) P. SEUZENEAU, recorder.
Approuvé le 12 juillet 1847.
(Signé) A. D. CROSSMANN, Maire.
Pour copie conforme,
A. MAZUREAU, Secrétaire.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
En conséquence de ce qui précède, je préviens tous ceux que cela peut intéresser, que dans un de dix jours, ni plus de trente jours, à partir de la première publication du présent avis, le Conseil de la Municipalité No. Trois, agira sur la demande [illegible]
Nouvelle-Orléans, le 14 juillet 1847.
A. D. CROSSMAN, Maire.

MAIRIE DE LA NLLE-ORLEANS.
CONSEIL DE LA MUNICIPALITE No TROIS.
Séance du 5 juillet 1847.
RESOLU que le Maire est requis de donner avis, pendant dix jours, dans la Gazette officielle, que le Conseil a l'intention de prolonger l'ouverture de la rue Claiborne jusqu'au débarcadère des Magasins à tabac.
(Signé) P. SEUZENEAU, Recorder.
Approuvé le 13 juillet 1847.
(Signé) A. D. CROSSMAN, Maire.
Pour copie conforme. A. MAZUREAU, Secrétaire.

MAIRIE DE LA NLLE-ORLEANS.
En conséquence de ce qui précède, je préviens tous ceux que cela peut intéresser que dans non moins de dix jours, ni plus de trente jours, à partir de la première publication du présent avis, le Conseil de la Municipalité No trois agira sur la demande dont il est fait mention dans la résolution ci-dessus, le tout conformément aux dispositions de l'acte législatif du 3 avril 1832, qui règle l'ouverture des rues dans la ville de la Nouvelle-Orléans.
Nouvelle-Orléans, le 14 juillet 1847
14 jul A. D. CROSSMAN, Maire.

105, Royale,
F. & J. LACOSTE, seuls dépositaires des médicamens de F. V. Raspail, fabriqués à Paris, reçoivent par le navire Delaware, venant du Havre, savoir:
Histoire naturelle de la santé, figures coloriées en 3 vol. reliés, do brochés [illegible]
Manuel annuaire de la santé, cartonné et broché;
Procès et défense de F. V. Raspail, broché;
Cigarettes, os, os et coco, os guillochés, os et coco avec fou, ivoire et en plumes;
Alcohol camphré.
Pommade camphrée, huile camphrée, vinaigre camphré, bougies camphrées, aloès en grumeaux et en pilules, goudron de Norvège [illegible]
F. & J. LACOSTE, rue Royale No 105, offrent à vendre les articles suivants reçus par les derniers arrivages et d'importations bien antérieures:
150 barriques Montferrand,
50 do St-Emilion, Nos 1, 2, 3 et 4,
30 do St-Estèphe médoc, vieux
15 do St-Julien médoc
10 do Château Lafitte, très vieux,
12 barriques vin rouge [illegible]
do vin blanc Haut-Sauterne,
300 caisses vins rouges et blancs, tels que Château-Lafitte, Château-Margaux, St-Julien médoc, St-Emilion, Haut Sauterne, Sauterne, Haut-Barsac et Barsac,
150 paniers anisettes supérieures de Champion,
Vin de Champagne; vin de Madère en barils,
Vermuth de Torino, en caisses et en dames-jeannes,
300 caisses liqueurs, composées de liqueurs superfines, surfines, fines, ordinaires, Maraskino, Curaçao, eau-de-vie de Dantzick, Kirchwasser et Absinthe, le tout des meilleures marques.
350 dame-jeannes françaises de cinq gallons
30,000 bouchons pour dame-jeannes, 30,000 bouchons pour, 30,000 do demi-longs et superfins, 30,000 do longs, 30,000 ordinaires; aussi 30 caisses eau de fleur d'oranger.
8 juil

SUCRE—50 boucauts sucre brun, 8 caisses sucre en pains, 25 barils do, 10 barils sucre en poudre, 15 caisses sucre blanc et jaune, de la Havane, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co,
1 juin 11 et 13, St Louis.

CHANDELLES et SAVON—300 caisses blanc de baleine de New Bedford, 5, 6 et 8 à la livre.—30 caisses chandelles adamantines, de 6 à la liv.—145 caisses chandelles de suif, Winchester, de 4, 5, 6, 8 et 10 à la liv.—250 caisses savon de Winchester No 1, Jackson et Campbell, à vendre par
DARAN, QUEYROUZE & Co,
1 juin 11 et 13, St Louis.

COTON A DRAPS.—Ecru et blanchi—300 balles assorties, à vendre à prix réduits par
DE FOREST & Co,
22 juin 30, Douane.

MACHINES à vapeur et Chaudières—Une bonne machine d'occasion, cylindre de 15 pouces, de 5 pieds de jeu, équipée à condensée, en bonne condition; aussi deux chaudières d'occasion de 34 pouces de diamètre et de 36 pieds de long, à vendre par
EUGENE ROCHEREAU & Co,
24 juin 17 et 19 St Louis

DENIMS, étoffes rayées pour marins, et coutils de diverses qualités, à vendre par
DE FOREST & Co, 30 Douane

ANCRE—Le consignataire du navire anglais DANUBE, a le plaisir de prévenir le public qu'il est prêt maintenant à recevoir son chargement, conformément au chariot.
McDOWELL & PECK,
8 juin 20, Douane.

DRAP ECARLATE—Cinq pièces drap français écarlate, de très belle qualité, à vendre positivement à très bas prix pour clore une consignation, par LODSON & SILVESTRE,
31 mai 67, rue de Chartres.

SUCRE—150 caisses sucre blanc, jaune et brun, de la Havane, à vendre par L. CANTIN,
[illegible] 42, Gravier

VIN importé directement de Bordeaux—Montferrant, Haut Sauterne, Château Margau, Lafitte, Blanquefort. Vin en caisse. Eau-de-Vie, de Cognac, à vendre par P. LONGIS,
31 mai Rue Royale No 116

CAFE—100 sacs Havane en débarquement du brick T. Street, à vendre par
L. CANTIN, 42, Gravier

SERRURES françaises—10 caisses serrures françaises, assorties, en magasin et à vendre par
LEOPOLD JEANNET,
22 mai 22, rue St-Louis.

TOILE à voile de coton pour tentes et prélats, à vendre par LEOPOLD JEANNET,
22 mai 22, rue St Louis

INDIGO de Guatemala—10 surons indigo de Guatemala, à vendre par
LEOPOLD JEANNET,
22 mai 22, rue St Louis

HUILE DE CACHALOT—15 barriques huile d'excellente qualité, à vendre par
WHITTEMORE & CUTTER,
15 juin 8, Nouvelle Levée.

HUILE DE GRAINE—50 barils à vendre par WHITTEMORE & CUTTER,
15 juin 8, Nouvelle Levée.

VIN DE MARSEILLE—50 barriques, vin rouge, en débarquement du navire Providence, à vendre par RAYMOND CAHUZAC,
15 juin 34, Vieille Levée.

CORNICHONS—150 caisses cornichons assortis, olives et capres; aussi, 10 caisses olives à l'huile, à vendre par RAYMOND CAHUZAC,
15 juin 34, Vieille Levée.

EAU DE FLEURS D'ORANGER—50 caisses en débarquement du navire Providence, à vendre par RAYMOND CAHUZAC,
15 juin 34, Vieille Levée

VANILLE—5 caisses vanille, en débarquement de la goëlette Orégon, de Tampico, et à vendre par BERTRAND & SIMON,
mai Encoignure Royale et Bienville.

VIN rouge en barriques, en débarquement de la barque Lubeck, de Bordeaux.
Huile d'olive de la marque Possel fils, en bouteilles de 24 pouces.
Prunes sèches en caisses de 12 pobans.
Vin rouge en barriques, de différentes qualités,
Vin blanc en barils do do
Vin rouge en caisses de 12 bouteilles et de 24 1/2 bouteilles.
Vin blanc en caisses de 24 demi bouteilles.
Anisette supérieure de Marie Brizar et Roger.
Cognac en grande cruchons, à vendre par
B TALAMON, 182, rue Royale.

Marchandises sèches à bon marché
Le soussigné, désirant terminer la vente de son fonds d'ici au 1er juillet prochain, offre le reste de ce qui lui reste en dessous à 25 pour cent au-dessous des prix ordinaires. Dans son assortiment se trouve tout ce qui est nécessaire à une famille, à une habitation, et de plusieurs marchands en gros. Ce qui suit est une liste partielle des prix et des marchandises:

[illegible]	yards linons,	4/4 à 12 1/2	valant	20	cts.
[illegible]	" supérieures	15	"	25	"
[illegible]	jaconat français	25	"	40	"
[illegible]	mousseline et batiste	30	"	50	"
[illegible]	do Suisse, brodée	30	"	50	"
[illegible]	do chavelle.	37 1/2	"	75	"
[illegible]	barèges de 30 à	40	"	75	"
[illegible]	ginghams Escossis	20	"	38	"

AUSSI:
[illegible] douz. des à coudre de $1.00 à $3.00 par douz.
[illegible] mouchoirs de batiste, 1 25 à 3 00 do do.
10 caisses toiles d'Irlande, gingas [illegible]
10 " calicos de 8 à 15 c. par yarde.
[illegible] pièces linon à mustiquaires [illegible], et beaucoup d'autres articles, trop longs pour être détaillés.
Les acheteurs trouveront rarement une pareille occasion, parce que ce fonds doit être soldé, le plus tôt possible.
C. M. SIMPSON,
29 mai 61, [illegible] Bienville.

[illegible]

JAVA—[illegible]
JOHN O. WOODRUFF & Co.

BRIS de Pin—Extra [illegible] à vendre par McDOWELL & PECK,
10 mai 20, Douane.

[illegible]

DEUXIEME COUR [illegible]

Six lots de terre, ensemble avec les améliorations qui existent dessus, situés rues Tchoupitoulas et Gaiennié, dans l'îlet borné par les rues Louisa, de la Nouvelle-Levée, Gaiennié et Tchoupitoulas.
Le lot No un a une façade de 32 pieds sur la rue Tchoupitoulas, sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles.
Le lot numéro deux est contigu au lot numéro un, et a une façade de 32 pieds sur la rue Tchoupitoulas, sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles.
Le lot numéro trois est contigu au lot numéro deux, formé l'angle sud-est des rues Tchoupitoulas et Gaiennié, et ayant une façade de 32 pieds sur la rue Tchoupitoulas, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 100 pieds et aussi façade sur la rue Gaiennié.
Les lots numéros quatre, cinq et six, ayant chacun une façade de 30 pieds 6 pouces sur la rue Gaiennié sur une profondeur, entre lignes parallèles de 96 pieds. Le lot numéro quatre se trouve dans la profondeur des lots numéros un, deux et trois. Le tout mesure américaine.
Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui existent dessus.
Le tout conformément à un plan dressé par George Dunbar, arpenteur, daté du 19 juin 1847, lequel sera exhibé à l'Arcade, dix jours avant la vente.
2o Un certain lot de terre situé au faubourg Lacourse ou Annonciation, au-dessus de cette ville, faisant partie de l'îlet désigné sous le numéro neuf de l'îlet numéro quatorze, mesurant un pied 3 pouces de face à la rue des Nayades [illegible]
3o Un autre certain lot de terre situé au faubourg La Course, faisant partie du lot No. quatre vingt-treize, borné par les rues Bacchus, Melpomène, Terpsichore et Dryades.
Ledit lot mesurant 30 pieds de face à la rue Bacchus, sur 120 pieds de profondeur, borné d'un côté par le lot No un et de l'autre côté par le restant dudit lot No deux, conformément à un plan dressé par B. Lafon, daté du 7 mai 1807 et déposé en l'étude de Louis T. Caire, notaire public en cette ville.
Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui existent sur ledit lot de terre.
4o Un certain lot de terre situé au faubourg Ste Marie de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Perdido, Poydras, Philippa et Baronne, mesurant le dit lot, au pied français, 30 pieds de face à la rue Philippa ou Foster, sur 120 pieds de profondeur, borné d'un côté par la propriété [illegible] et de l'autre côté par une portion de terre [illegible] autrefois à François Perillat.
Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui existent sur ledit lot de terre.
Cette propriété est louée à bail pour cinq ans, à partir du 1er septembre dernier (1846), à raison de $35 par mois [illegible]
Dans l'acte de vente de cette propriété il est dit que l'épouse du vendeur renoncerait aussitôt qu'elle aurait atteint sa majorité [illegible] Cette renonciation n'a jamais été faite [illegible]
5o. ADELAIDE, négresse, âgée d'environ 60 ans, (maladive).
6o. BRADE, mulâtresse, âgée d'environ 60 ans.
7o. LALA, mulâtresse, âgée d'environ six ans.
Conditions—Un quart comptant, et la balance à 6, 12, 18 et 24 mois, en billets endossés à la satisfaction de l'administrateur, et garantis par hypothèque sur la propriété vendue.
Les actes de vente seront passés pardevant Onésiphore Drouet, notaire public, à la Nouvelle-Orléans, aux frais des acquéreurs.
JOHN L. LEWIS,
29jn—30jn28 Shérif de la paroisse d'Orléans

☞ Depuis la publication de l'annonce légale, les héritiers ont acheté la renonciation de Madame Perillat à la propriété, et ainsi que [illegible] sera en conséquence vendue et livrée à l'acquéreur avec un titre complet et absolu.

HOTEL DES CHENES VERTS
A BELOXI,
TENU PAR MME PRADAT.

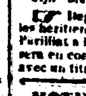

Le public est respectueusement informé que cet établissement, si avantageusement situé, et si favorablement connu par la salubrité de sa situation, la beauté de son jardin à fleurs, son verger, ses allées ombreuses, ses kiosques, ses appartements et maisons grandes et aérées, sa position tranquille, &c. &c., que cet établissement est maintenant ouvert et peut recevoir les visiteurs.
Malgré les grandes améliorations faites aujourd'hui, [illegible] les prix restent les mêmes que l'année dernière. Les fonctionnaires [illegible]
La table est servie dans le meilleur style [illegible]
Les personnes qui désireraient s'arrêter à l'Hôtel des Chênes Verts, le feront savoir au capitaine du bateau afin d'être débarquées au wharf de l'hôtel. Malgré cette précaution, il y aura toujours aux débarcadères, des voitures et bateaux appartenant à l'établissement.
Les dames pourront trouver [illegible]
L'hôtel possède une pharmacie bien assortie, dans le cas que quelques-uns des pensionnaires seraient malades; des soins les plus assidus seront prodigués aux personnes indisposées. Les domestiques sont fidèles, attentifs et obéissants.
Prix très modérés. 21 juin—3m

TEINTURERIE PARISIENNE,
Rue Condé, 24 et 26, entre St-Philippe et Ursulines, et rue Royale 75, entre Bienville et Conti.
LE soussigné a l'honneur d'informer les marchands de nouveauté et le public en général, que par suite de la grande clientelle qu'il s'est acquise dans son établissement de teinturerie, rue Condé, il a ouvert un second magasin, rue Royale No. 75, pour la commodité des personnes qui habitent la Seconde Municipalité, ou l'extrémité de la Première. Vu le grand succès qu'il obtient par ses apprêts à la vapeur, il vient de faire perfectionner sa machine (la seule de ce genre à la Nouvelle-Orléans), de manière à pouvoir exécuter tous les apprêts en général, par le même procédé que dans les premiers établissements de teinture en France. Les personnes qui ont visité ces établissements sont priées de vouloir bien venir examiner son appareil [illegible]
Teinture et nettoyage de toutes les étoffes en général, étoffes en pièce, étoffes d'ameublements, tapis d'appartements, ornements d'églises, costumes de bal et de théâtre; habillemens en général; chapeaux de paille et de panama, ombrelles.—Nettoyage et teinture de chalis cachemir en conservant les dessins dans leurs couleurs primitives; teinture pour deuil en 24 heures, garantie bon teint, noir teints en diverses couleurs.
9juil—6m J. HERICY.

AUX HABITANS, &c.
CHAUX de Thomaston,
Ciment Romain et hydraulique;
Plâtre de Paris; Poil à plâtre;
Poussière de marbre;
Briques à feu anglaises, de Pittsburg et Pensacole;
Chaux pour sucre en boucauts et barils;
A vendre en quantités à la convenance des acheteurs, par JOHN HAYMAN & Co,
1nov 11 Magasins Rouges, 3me Municipalité

RECU par les soussignés, par le navire Constantine, du Havre, et par les derniers arrivages du Nord, les articles ci-après détaillés, à des prix très modérés:
4 balles cotonnades françaises, bleu foncé;
3 caisses, mousseline brodée, damassée et à carreaux;
1 caisse mousseline de batiste, diverses qualités;
[illegible] galon fil, de No. 1 à 30;
[illegible] indiennes couleur, jolis patrons;
[illegible] dentelle, dite Torchon;
[illegible] bobinet, diverses largeurs;
[illegible] guinghams, couleurs foncées et claires;
[illegible] cotonillade, 3/4, 4/4 et 3/4;
[illegible] écru, 3/4 et 4/4, diverses marques;
[illegible] do. [illegible] do croisé;
[illegible]
DUFOUR, DURAND & Co,
9juin 26, rue Chartres

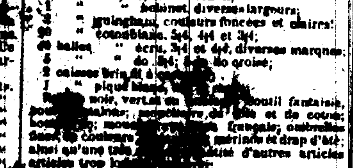

B. ANTOGNINI, FABRICANT DE BILLARDS,
83, rue Conti, entre la rue Chartres et le passage de la Bourse,
ETANT en correspondance avec les premières fabriques de France et des Etats-Unis, la maison ci-dessus est constamment approvisionnée de billards et de fournitures de billards, telles que drap d'Elbœuf, tables à marquer, blouses, brosses, billes, queues, franges, colle, blanc, &c. &c.—Aussi le jeu de trente-un complet, billes en ivoire numérotées, et les règles du jeu en anglais, français et espagnol. Il opère constamment au moyen des billards d'occasion. Il applique les bandes de caoutchouc de différentes grosseurs [illegible]
[illegible]
N. B.—On est prié d'envoyer l'adresse exacte en donnant un ordre.

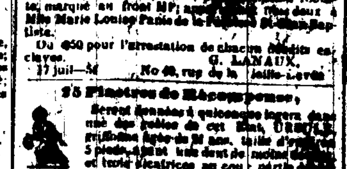

RUE BOURBON, No. [illegible]
LE Dr. L. DUPERRON a l'honneur d'informer les habitans de la Nlle. Orléans [illegible] son cabinet à M. le Dr. E. Communy [illegible]

LE Dr. E. COMMUNY,
SUCCESSEUR DE Mr. DUPERRON,
PREVIENT le public qu'il tient son cabinet ouvert depuis [illegible] heures du matin, jusqu'à [illegible] heures du soir, rue Bourbon [illegible]

CAFE—[illegible] sacs café de vert [illegible] café vert de Rio, 70 sacs café de Vert et blanc de la Havane, 35 do Java supérieur, à vendre par
DARAN, QUEYROUZE & Co,
1 juin 11 et 13, St Louis.

[illegible]

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No. 755.—[illegible]

1o. UN LOT DE TERRE, situé au faubourg Tremé, étant la moitié d'un lot, mesurant [illegible]

2o. Un lot de terre, situé rue Bourgogne et des Remparts [illegible]

3o. Un lot de terre contigu au précédent et désigné sous le numéro [illegible]

Conditions: Un cinquième comptant et la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit [illegible]
☞ Les actes de vente seront passés pardevant Antoine Doriocourt, notaire public, aux frais des acquéreurs.
JOHN L. LEWIS,
24 juin—3on30 Shérif de la paroisse d'Orléans.

PREMIERE COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No. [illegible]—Wallace & Co. vs [illegible]
En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable Première Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le vendredi, 23 juillet 1847, à 5 heures P. M. [illegible] rue Ste Anne, No. 69, à l'adjudication de Deux paniers et d'un grand bocal de FAYENCE, saisis pour le magasin à la campagne [illegible]
Saisis dans la dite affaire.
Conditions: comptant. JOHN L. LEWIS,
13juil—20oulO Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Succession de feu Richard Horrocks alias Borrocks décédé.
DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 534.—En vertu d'un jugement rendu le 22 et signé le 27 mai 1847, ordonnant la vente de la propriété ci-après décrite et aussi en vertu d'un ordre daté du 3 juillet 1847 et à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le vendredi 23 juillet 1847, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St-Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication de la propriété ci-après décrite, savoir:
Un certain lot de terre désigné sous le No. 19, situé au faubourg Ste Marie [illegible]
Conditions—Cette créance étant la somme et dernière, la propriété ci-dessus décrite sera adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur [illegible]
JOHN L. LEWIS,
6 juil—2on13 Shérif de la Paroisse d'Orléans.

AVIS JUDICIAIRES.
CINQUIEME COUR DE DISTRICT DE LA NOUVELLE-ORLEANS—L'ETAT DE LA LOUISIANE—A tous ceux que ces présentes concerneront, salut:
Attendu que Louis Adam ayant acheté à une vente faite par l'exécuteur testamentaire de feu Louis Barthelemy Macarty, les propriétés ci-après décrites [illegible]
Les dites propriétés furent vendues par l'exécuteur testamentaire susdit le dix-neuvième jour de mai de l'année 1847 [illegible]
Description des propriétés d'après le transfert ci-dessus mentionné, savoir:
1o. Un lot de terre situé dans le faubourg Ste Marie de cette ville [illegible]
Témoin l'honorable A. M. Buchanan, juge de la Cour sus-dite, ce 26 juin 1847.
P. LEBLANC,
25juin—3 Greffier.

AVIS—Les propositions cachetées, adressées à MM. Fred. W. Hollien, George W. Bodart et George U. Johnson, [illegible]
Paroisse de Plaquemines, 7 juillet 1847.
OSCAR ARROYO,
Secrétaire du Jury de police.
19 juil—6f (15)

Succession de MM. H. Shattuck.
DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession, et à tous autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
19 juil EMILE BORDELOIS, dép. greffier.

REMEDES.
Sirop indien végétal, de Richard.
CE sirop s'est fait connaître par de nombreuses cures, dans des cas de maladies chroniques et désespérées. C'est un remède efficace dans toutes les affections de la poitrine telles que, Asthme, catarrhe chronique, crachement de sang, épilepsie, rhumes invétérés, pleurésie, maladies de foie, perte d'appétit, &c.
L'inventeur de ce sirop en a préparé un autre qu'il offre avec assurance comme un remède infaillible contre la dysenterie, sous les formes même les plus violentes.
On pourrait publier d'innombrables certificats pour justifier les vertus attribuées au Sirop végétal indien, mais on s'est contenté de citer quelques personnes bien connues dans cette ville.
Se vend à la Nouvelle-Orléans:
Pharmacie Chabaud, coin Royale et Hôpital.
[illegible]
Prix: $1 la bouteille, ou [illegible] la bouteille.
[illegible]
A. EASBEY.
[illegible]
C. GREEN,
[illegible]
T. H. KELLEY, D. M.
[illegible] J D GAUTHERIN.
[illegible]
S LOPEZ.
[illegible]

A vendre en débarquement du navire [illegible]
19 juin V. [illegible]

PICADURA—[illegible]
30 juin B. VALLS, 26 Commune

[illegible]

UN LOT DE TERRE, situé au faubourg [illegible]

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No. [illegible]—Mark Walton [illegible]
D'un Cheval Fourbure (noir.)
Deux Voitures, Nos. 149 et 160.
Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions: comptant.
JOHN L. LEWIS,
Shérif de la paroisse d'Orléans

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No. [illegible]
[illegible] DOUZE LOTS DE TERRE, situés au nouveau faubourg Marigny [illegible]
1o. Un lot de terre désigné par le No. 1, de l'îlet No. 41 [illegible]
JOHN L. LEWIS,
Shérif de la paroisse d'Orléans

Succession de Rosalie Betts [illegible]
PAR S. BRULARD, Encanteur.
En vertu d'un ordre de la Cour de [illegible]
[illegible]

Succession de Mary Amon Boyce, décédée femme de Aaron Boyce.
PAR S. BRULARD, Encanteur.
En vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Second District judiciaire de l'Etat de la Louisiane [illegible]

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No. 126.—Benjamin Florence vs Leonard Reckemie.
[illegible]
UN LOT DE TERRE, situé au faubourg [illegible]
JOHN L. LEWIS
Shérif de la paroisse d'Orléans

BILLARDS A VENDRE.
TROIS beaux billards à vendre à bas prix pour du comptant, s'adresser à
J. F. BERCIER & Co.
34, Vieille Levée.

Manufacture de Voitures.
[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR ANTHONY FERNANDEZ.
SAMEDI, [illegible], à midi, il sera vendu à la Bourse St-Louis, la NEGRESSE [illegible], âgée d'environ 36 ans, cuisinière, blanchisseuse et repasseuse [illegible]
Conditions: Comptant.—Acte de vente pardevant A. Ducatel, not. pub., aux frais de l'acquéreur.

TERRAINS SUR L'ESPLANADE.
PAR N. VIGNIE, Encanteur.
SAMEDI, 24 Juillet 1847, à midi, il sera vendu à la Bourse de la Cité, rue St-Louis, SIX LOTS DE TERRE, dans l'îlet compris entre les rues Esplanade, Bourgogne, Quartier et Rochebave, désignés par les Nos. 1 à 6, conformément au plan qui sera exhibé le jour de la vente:
Les lots Nos. 1, 3 et 4, mesurent chacun 25 pieds de face à la rue de l'Esplanade, sur une profondeur de 90 pieds 9 pouces et 4 lignes.
Les lots Nos. 2, 5 et 6, ont la même mesure et font face à la rue de Quartier.
TERMES ET CONDITIONS.
Un tiers comptant, et la balance à un crédit de 6 et 12 mois, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque sur les dits lots.
Acte de vente par devant Joseph Cuvillier, notaire public, aux frais des acquéreurs. 23juil

Subdivision à Harlem.
PAR ABAT & DOMINGON.
IL sera vendu samedi, le 24 juillet 1847, à midi, à la Bourse de Cité, sans réserve,
Trois lots de terre [illegible], situés dans la ville de Harlem, en dessous de Carrollton, dans la paroisse Jefferson, désignés par les Nos 125, 126 et 127, compris entre les rues Eunapi, Campell, Byron et Canal Avenue Custer. Tous trois faisant face au canal Charles; ces terres sont très hautes et sont à environ 2 facts du fleuve.
Vente sans réserve. Conditions: comptant. Les plans peuvent être examinés au bureau de l'encanteur, rue de la Bourse No. 12. 22 juil

Succession de Rachel Gamoer.
VENTE DE PROPRIETES FONCIERES
Au Faubourg Lusenberg, Paroisse de Jefferson.
PAR SPEAR & CARMAN,
Encanteurs commissionnés.
EN vertu d'un ordre de l'Hon. Première Cour de District de la Nlle-Orléans, en date du 16 juin 1847, il sera vendu à l'encan, à l'Arrade de Banks, rue des Magasins, entre Gravier et Natchez, mardi, le 20 juillet 1847, à midi, pour compte de ladite succession, les propriétés ci-après décrites:
Six terrains, dans l'îlet No. 13, borné par les rues Première, Seconde, Division et Rousseau, et désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5 et 6, sur un plan dressé par H. Moriborough.
1o. Le No 1 forme l'encoignure des rues Rousseau et Première, mesurant 25 pieds de face à la rue Rousseau, sur 125 pieds de profondeur et face à la rue Première, mesure américaine, ensemble avec la bâtisse et vaste résidence qui s'y trouve, contenant 10 chambres et ses dépendances.
2o. Le No 2 mesure 25 pieds 6 pouces de face à la rue Rousseau, sur 125 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, contigu au No 1.
3o. Le No 3 mesure 25 pieds de face à la rue Rousseau sur 162 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.
4o. Le No 4 mesure 25 pieds 6 pouces de face aux rues Rousseau et Division, sur 162 pieds 10 pouces de profondeur, entre lignes parallèles, ensemble avec raffinerie de sucre et dépendances.
5o. Le No 5 forme l'encoignure des rues Division et Première, mesurant 21 pieds 5 pouces de face à la rue Première, sur 95 pieds de profondeur et face à la rue Division, contiguë au No 1.
6o. Le lot No. 6 mesure 5 pieds 5 pouces de face à la rue Première sur une profondeur de 95 pieds entre lignes parallèles; contiguë aux Nos 4 et 5.
Conditions:—Les lots Nos 1, 2, 5 et 6, avec ce qu'il y a dessus, [illegible] payés comptant [illegible]
Les lots 3 et 4 un quart comptant, et la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit [illegible]
De Un Placement, dans le faubourg Lusenberg, Paroisse Jefferson, dans cet Etat [illegible]
Conditions: Un quart comptant, la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit [illegible]
Actes de vente pardevant Lucien Hermann, notaire, aux frais des acquéreurs.

PAR S. GUINAULT.
IL sera vendu mardi, 20 juillet 1847, à midi précis, à la Bourse de la Cité, rue St-Louis:
Un lot de terre situé au nouveau faubourg Marigny [illegible]

Grande Vente de Vin de Catalogne,
(Sans Réserve.)
PAR J. LABLACHE.
IL sera vendu mardi, 20 courant, à 10 heures et demie du matin, dans les magasins situés à l'encoignure des rues Bourgogne et Toulouse, pour cause de consignation:
387 pipes vin rouge, de Catalogne, de 1ère qualité.
Cette vente aura lieu après l'affluence des acheteurs.
La vente est positive. Conditions à la vente.
20juil

Esclaves! Esclaves!
PAR N. VIGNIE, Encanteur.
IL sera vendu samedi, 24 juillet, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St-Louis, une FAMILLE D'ESCLAVES, le père, la mère et 3 enfants, savoir:
HANNA, cuisinière, âgée de 38 ans.
ROLLA, forgeron et charron, âgé de 42 ans.
GEORGE, excellent maçon, [illegible] 24 ans.
ANTOINE, [illegible] 18 ans.
Termes et conditions à la vente. 19 juil

PAR S. GUINAULT.
Vente sans réserve.
IL sera vendu le samedi 24 juillet 1847, à midi, précise à la Bourse de la Cité, rue St-Louis, pour clore des intérêts et sans aucune réserve:
Deux lots de terre situés au nouveau faubourg Marigny, dans l'îlet No 35, renfermé par les rues Urquhart, Good, Bassatelle et St Antoine. Lesquels lots mesurent au pied français, savoir:
Le lot No 1 formant l'encoignure des rues Urquhart et St Antoine, mesure 30 pieds de face à la rue St-Antoine, sur 120 pieds de profondeur et face à la rue Urquhart.
Le lot No 2, attenant au précédent, mesure 30 pieds de face à la rue St Antoine, sur 120 pieds de profondeur.
Ces terrains seront vendus d'après un plan qui sera déposé à la Bourse le jour de la vente.
Conditions:—La moitié comptant et la balance à 6 mois de crédit, en un billet sans endossement, portant hypothèque.
Acte de vente pardevant A. Mazureau, notaire public. 19 juil

CIGARES DE LA HAVANE—[illegible] assortis [illegible]
LABORDE & BOGUES,
30juin 31, rue de la Commune

FARINE—1000 barils "Quincy", en magasin et à vendre par JOHN O. WOODRUFF & Co,
2juil 93, Magasins

PLATS COTES—30 barriques, en magasin et à vendre par JOHN O. WOODRUFF.
2juil 93, rue des Magasins

BOTTES, SOULIERS ET [illegible]
G. W. DUNBAR,
30, Douane.

50 [illegible] vin de Marseille, à vendre par J. J. TARDOS.

GRAINE [illegible]
JOHN O. WOODRUFF & Co,
93 Magasins

ECHARPES—40 douzaines écharpes en [illegible], convenables pour le marché mexicain, à vendre à bas prix par
DUFOUR, DURAND & Co.
26, Chartres

CHAMPAGNE.—En débarquement du navire [illegible] du Havre:—25 paniers vin de Champagne supérieur, de la marque [illegible], en demi-bouteilles, à vendre par LODSON & SILVESTRE,
31 mai 67 rue de Chartres.

Vieux vins rouges en caisses.
EN magasin et à vendre par le soussigné [illegible]
CHARLES DUFOUR,
17juin 18, Conti.

GARTHWAITE, PAYAN & Co.
No. [illegible], rue du Canal, [illegible]
EN outre de leur vaste stock de LINGES FAITS, viennent de recevoir par les navires Edgar, Bohemia, Tennessee et Atlantic, l'assortiment de LINGES D'AUTOMNE ci-après décrit [illegible]
GARTHWAITE, PAYAN & Co.

[illegible]

WHISKEY—[illegible]
BERTRAND & SIMON,
9juin Encoignure Royale et Bienville.

[illegible] PETE.
[illegible] vapeur ELISKA, capt [illegible] pour la côte, Donaldsonville, Plaquemine, Baton Rouge [illegible]
Pour fret ou passage, s'adresser à BRAND & LANBERT ou à ROBERT PERRIER. 28 juin.

VAPEUR DE LA MALLE DES E. U. CORA.
[illegible] Pour Donaldsonville, Plaquemines [illegible] Le vapeur CORA, capt [illegible]
Pour fret ou passage, s'adresser à bord, au Bayou Sara.
J. M. CREARY, 3 Tchoupitoulas

POUR LA BALIZE, faisant [illegible] le vapeur neuf COURSIER, cap. [illegible]
Le Coursier a été acheté expressément pour ces voyages. MM. les habitans peuvent être assurés qu'il navigue toute l'année.
Pour plus de renseignements, s'adresser à bord ou à A. LABORDE & Co.
12mai 70, Vieille Levée.

A AFFRETER—Le joli brick Leocadie, O'Donnell, capitaine [illegible]
A. LABORDE & Co. 70, Vieille Levée.

A AFFRETER—La goëlette MARIA LOUISA [illegible]
A. LABORDE & Co, 70 Vieille Levée

[illegible]
L. DELERY, courtier de douane, encoig. Douane et Chartres.
2 Juillet

POUR LA HAVANE—Le brick [illegible] paquebot, le voilier, T. STREET, capt. J. McConnell, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagements, s'adresser au capitaine à bord [illegible]
2juil

POUR MATAMOROS—La goëlette LONE STAR, [illegible]
HEPBURN & TURPIN,
19 juil 98 Vieille Levée

POUR NEW-YORK—Le navire de la ligne de l'Union AUBURN, capt. Kent, partira sous peu. Pour balance de fret ou passage [illegible]
J. W. STANTON & Co,
22 juil Enc. Magasins et Lafayette

POUR NEW-YORK—Le navire CLIFTON, capt. Jas. B. Ingersoll, partira sous peu. Pour balance de fret, s'adresser à bord vis-à-vis le marché aux légumes.
JOHN O. WOODRUFF & Co.
17juil 93, Magasins

POUR NEW-YORK.—La barque PRUDENT, capitaine D. Davis, partira sous peu. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis le Faubourg [illegible]
J. W. STANTON & Co,
13 juil Encoig. Magasins et Lafayette

POUR NEW-YORK.—Le brick HARRIET, capt. Walsh, ayant les trois quarts de sa cargaison engagée, partira incessamment. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis le Triangle [illegible]
J. W. STANTON & Co.
9juil coin Magasins et Lafayette

POUR NEW-YORK—Le navire CLIFTON, capitaine Ingersoll, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis-à-vis de la rue [illegible]
JOHN O. WOODRUFF & Co,
7 juil 93 Magasins

POUR BOSTON—La barque KIPLER, capitaine Pearson, partira incessamment. Pour passage, s'adresser à bord, vis-à-vis de [illegible]
L. H. GALE,
14 juillet 93 Commune

POUR NEW-YORK—Le navire OSWEGO, capitaine Thomas, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis-à-vis le marché aux légumes, ou à
JOHN O. WOODRUFF & Co.
25juin 93, Magasins

POUR NEW-YORK.—Passage seulement—Le paquebot UNION, capitaine [illegible], ayant de beaux emménagements [illegible] s'adresser à bord en face du marché aux légumes, ou à
J. W. STANTON & Co.,
6 juil coin Magasins et Lafayette

POUR VIGO et CORUNA—Le navire [illegible]
J. W. STANTON & Co.
[illegible]

POUR ALICANTE—[illegible]
L. H. GALE.
21 juil

POUR BORDEAUX—Passage seulement—La [illegible] ARGELIA, capt. Chase, partira sous peu. Pour passage seulement, s'adresser à
L. H. GALE,
23 juil

POUR BORDEAUX—La barque [illegible] CARDINAL DE CHEVERUS [illegible]
W. F. VREDENBURGH & Co.
22 juil

POUR LE HAVRE—Le navire ASIA, capt. [illegible], partira sous peu. Pour fret de 300 balles [illegible]
21 juil L. H. GALE, 93 Commune

POUR LE HAVRE—Le navire MIDDLESEX, capitaine [illegible], partira incessamment. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à bord ou à
JENKINS & TIGLER,
20 juil 95 Commune

POUR LE HAVRE—[illegible]
L. H. GALE,
17 juil 93, Commune

POUR LE HAVRE—Passage seulement—Le [illegible] ZENOBIA, capitaine Kinney [illegible]
L. H. GALE,
15 juil 93, rue de la Commune

POUR LE HAVRE—Le navire ALBERTO, capt. R. Cook, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, au capitaine, ou à
JENKINS & TIGLER,
7juil 95 Commune

POUR LE HAVRE—Le navire SEVERN, capt. Taylor, partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à
9 juil L. H. GALE, 93 Commune

POUR LE HAVRE—Le navire HOWARD, capitaine Hall, partira sous peu. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à bord ou à JENKINS & TIGLER
29 juin 95, Commune

POUR GENES—Le navire danois [illegible] A. & J. MOZART, capitaine Lewis, partira incessamment pour Gênes.
Pour passage, ayant des beaux aménagements, s'adresser à bord ou à
L. H. GALE,
15 juil 93, rue de la Commune

POUR MARSEILLE—Le brick GANGES, capitaine Fanswerth, ayant la majeure partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à
JENKINS & TIGLER,
16 juil 95 Commune

POUR LIVERPOOL—Le navire [illegible] DUNLAP, capt. Norris, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
L. H. GALE,
23 juil

POUR LIVERPOOL—[illegible]
23 juil L. H. GALE

POUR LIVERPOOL—Le navire TIMOLEO [illegible]
22 juil L. H. GALE, 93 Commune

POUR LIVERPOOL—[illegible] Le navire MERCHANT [illegible]
22 juil L. H. GALE, 93 Commune

POUR LIVERPOOL—Le navire DALMATIA, capt. Smith, partira sous peu. Pour fret de 200 balles farine [illegible]
L. H. GALE,
18 juil 93, Commune

POUR LIVERPOOL—Le navire WASHINGTON, capt. Benson, partira sous peu. Pour balance de fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à
JENKINS & TIGLER,
22 juil 95 Commune

POUR LIVERPOOL—Le navire HENRY EWBANK, capt. Torrey, partira immédiatement. Pour fret ou passage, s'adresser à
9 juil L. H. GALE,
93 Commune.

POUR LIVERPOOL—Le [illegible] fin voilier et de première classe [illegible] capitaine Hatton, partira [illegible]
Pour fret [illegible]
7 juil L. H. GALE, 93, rue de la Commune.

POUR LIVERPOOL—La barque [illegible] KILBY, capt. [illegible], partira incessamment. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à bord ou à
JENKINS & TIGLER,
30 juin 95 Commune

POUR LIVERPOOL—[illegible] LEONIDAS, capt. Counce [illegible]
3 juillet

POUR LIVERPOOL—Le navire [illegible]
L. H. GALE,
29 juin 93, Commune.

POUR LIVERPOOL—Le beau navire [illegible] voilier et de première classe [illegible] capitaine Bolton, ayant la majeure partie de son chargement arrêté, partira sous peu.
Pour fret [illegible]
L. H. GALE,
1er juillet 93, rue de la Commune

POUR LIVERPOOL—Le navire PHARSALIA, capitaine Allen, partira incessamment. Pour fret de 300 balles de coton ou passage, s'adresser à
L. H. GALE,
21 juin 93 Commune

POUR TRIESTE—La barque fine [illegible] CHARLES, capitaine [illegible], partira incessamment.
Pour passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à
L. H. GALE,
7 juil 93, rue de la Commune.

G. W. DUNBAR,
MARCHAND EN GROS
DE BOTTES ET DE SOULIERS
No. 30, RUE DE LA DOUANE.
Les marchands et les habitans [illegible]

[illegible]